

Décret n° 95-561 du 6 mai 1995 relatif aux fonctions prévues à l'article 3 et à l'article 4 de la loi n° 95-116 du 4 février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social.

06/05/1995

!!! Abrogé par le décret n°97-769 du 30 juillet 1997 !!!